



**C.G.T - P.J.J.** - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL Cedex.

**Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires –**  
4, boulevard du Palais - 75001 PARIS.

**L'U.G.S.P - C.G.T.** - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL Cedex

À **Monsieur le Premier Ministre**  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne

75 700 Paris

*Montreuil, le 27 août 2013.*

Monsieur le Premier ministre,

Depuis l'élection du Président de la République, nous attendons que ses promesses en matière de Justice se transforment en projets de textes quels qu'en soit la nature.

En matière d'exécution des peines, de récidive ou d'aménagement de peine, ce n'est pas une simple circulaire de la Garde des Sceaux qui peut modifier le code pénal. Nos organisations sont donc impatientes de voir une véritable rupture avec la politique populiste et réactionnaire de la décennie Sarkozy. Ce d'autant que nous nous souvenons des positions des groupes parlementaires socialistes pendant la discussion de ces textes.

Nous avons accepté sans illusion, parce que selon nous elle faisait perdre du temps, la méthode de la conférence de consensus dont les préconisations nous semblaient cependant très en deçà de nos attentes.

Nous attendions depuis la rédaction du projet de loi sur "la récidive" puisque le choix du gouvernement serait de "saucissonner" les textes concernant la Justice, renvoyant ainsi aux calendes grecques la refonte de l'ordonnance de 45 concernant la justice des mineurs et abandonnant en chemin une timide réforme du CSM. Nous disons timide parce que très éloignée des propositions initiales ou des avis comme celui de la CNCDH par exemple.

Nous constatons que le Ministère de la Justice a mené une concertation partielle sur ce sujet, puisque nous avons été entendus sur les grandes orientations du projet de loi. Nous n'avons jamais travaillé sur le texte lui-même.

Nous sommes donc particulièrement choqués de constater la violence des arguments pour certains totalement mensongers avancés par le ministère de l'Intérieur. Il est évident que lorsque le ministre de la police dicte son fonctionnement à la justice, la nature de l'État change et les équilibres démocratiques sont engagés.

Nous sommes particulièrement inquiets d'une méthode qui consiste à faire des arbitrages sur la base des seuls arguments des cabinets, sans aucune prise en compte de l'avis des organisations professionnelles. Vous allez nous répondre que le débat parlementaire permettra cette prise en compte. Nous savons par expérience qu'un texte sur une problématique mal posée se traduit pas un débat faussé. Nous savons aussi que les médias ne s'empareront du sujet qu'au travers du fait divers et du populisme ambiant qui laisse accroire que seule la prison est une réponse sérieuse.

Nous pourrions argumenter sur l'échec de la logique carcérale, qui se traduit, y compris aux États Unis, par un retour à la dépénalisation de certains actes. Dans un fonctionnement démocratique normal, les arguments seraient fondés sur des bases scientifiques incontestables et

non sur des données truquées ou déformées comme nous l'avions connu par le passé lorsqu'il s'agissait de renforcer la logique imbécile du tout sécuritaire.

Aujourd'hui, puisque notre seule source d'information est la presse, nous constatons que ce texte reste très en retrait de nos attentes. Attentes qui sont fondées sur une analyse de la réalité et sur nos expériences professionnelles, sans angélisme aucun.

Oui, nous avons besoin d'une véritable politique de probation et de la création de 1.500 postes pour la réaliser comme le demandaient y compris vos parlementaires lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Oui, nous demandons l'abandon des peines planchers qui sont une ineptie, nous devons bien constater que les peines qui touchent les classes populaires sont en général particulièrement lourdes et que la justice d'abattage qui leur est destinée ne s'embarrasse pas de précautions procédurales qui sont réservées à ceux qui ont les moyens d'assurer leur défense.

Oui, nous demandons l'abandon des peines de sûreté et de la rétention de sûreté au nom du respect des Droits et sur les arguments que vous avez utilisés lors du débat parlementaire d'alors.

Oui, nous demandons une simplification des procédures et des mesures pénales afin de les rendre lisibles auprès des usagers (condamnés, victimes), partenaires et citoyens.

Oui, nous demandons à ce que l'individualisation des peines soit mise en œuvre par les magistrats garants des libertés individuelles et que les automatismes liés au critère de récidive soient abandonnés.

Oui, nous demandons que les perspectives d'aménagement de peine soient ouvertes à tous les publics incarcérés et que les conditions d'un réel accompagnement socio-éducatif soient réunies aussi bien en milieu fermé qu'en milieu ouvert.

Oui, nous sommes favorables au développement de la libération conditionnelle et sommes inquiets de vos déclarations réduisant cette question à celle de l'automatisme et emportant ainsi un arbitrage vidant de son contenu un pan entier du projet de réforme pénale.

Enfin, nous sommes consternés de constater que la méthode que vous choisissez ne permet d'exposer que des poncifs médiatiques et surtout ne permet pas de combattre 10 ans d'idéologie sécuritaire ou de démonter les arguments fallacieux de la droite et de certaines organisations de police.

Nous attendons de ce gouvernement qu'il fasse preuve d'un vrai courage politique, comme celui de Pierre Mauroy lorsqu'il s'est agi d'abolir la peine de mort, ou d'introduire la télévision dans les prisons, pour reparler de clivages idéologiques entre progrès et réaction.

Nous n'avons pas peur d'un débat politique de fond sur ces questions, à condition qu'il ne soit pas perverti par de sombres manœuvres électorales.

Nous attendons ce débat démocratique, nous ne pensons pas que la remise en cause des textes de circonstances liés à la politique de la droite, puisse se faire sans volonté politique forte et sans participation citoyenne.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, notre souhait d'une Justice au service des citoyens et l'expression de nos sincères salutations.

Les organisations CGT du ministère de la Justice,